

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 17 juin 2010 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité « cardiologie et maladies vasculaires » en application des dispositions du II de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique

NOR : SASH1030590A

La ministre de la santé et des sports,
Vu le code de la santé publique et notamment le II de son article L. 4111-2 ;
Vu l'avis de la commission d'autorisation d'exercice compétente pour la profession de médecin dans la spécialité « cardiologie et maladies vasculaires »,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité « cardiologie et maladies vasculaires », en application des dispositions du II de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique, les personnes dont les noms suivent :

M. Mohamed AFIF, né le 7 janvier 1976 à Bournemouth (Grande-Bretagne).
M. Carlos Manuel CARDOZO, né le 11 février 1969 à Ciudad Mante (Mexique).
M. Gonzalo Ceferino QUAINO, né le 26 février 1979 à Cordoba (Argentine).
Mme Aliona TIMOTIN, épouse STARTUN, née le 5 février 1973 à Stolniceni (Moldavie).

Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 17 juin 2010.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement simultané de la directrice générale
de l'offre de soins et du chef de service :
*La sous-directrice des ressources humaines
du système de santé,*
E. QUILLET